CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
19 JUIL. 2017
3145

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 19 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile au sujet du flux migratoire.

Dans le cadre de la visite de la nouvelle structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg mardi 18 juillet 2017, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile a présenté les statistiques relatives au flux migratoire notamment dans le cadre de la relocalisation des réfugiés.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre l'Immigration et de l'Asile :

- Monsieur le Ministre peut-il me faire part des statistiques relatives au regroupement familial depuis le mise en vigueur de la loi du 8 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ?

- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état d'avancement de l'accord de réadmission entre les États du Benelux et les pays du Maghreb ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
09 AOUT 2017

Luxembourg, le 09 août 2017

Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre de l'Immigration et de l'Asile à la question parlementaire n° 3145 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Jean Asselborn

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de l'immigration

**Réponse à la question parlementaire numéro 3145 du 19 juillet 2017**
**de l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar**

1. **Monsieur le Ministre peut-il me faire part des statistiques relatives au regroupement familial depuis la mise en vigueur de la loi du 8 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ?**

Entre le 24 mars et le 24 juillet 2017, 441 personnes sont arrivées au Luxembourg dans le cadre d'un regroupement familial, dont 43 qui ont rejoint un bénéficiaire de protection internationale et qui n'étaient dès lors pas concernées par la modification du délai d'attente opérée par la loi du 8 mars 2017.

2. **Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état d'avancement de l'accord de réadmission entre les États du Benelux et les pays du Maghreb ?**

Comme le mandat de négociation pour les pays du Maghreb se situe auprès de la Commission européenne, les activités en matière de négociation d'un accord de réadmission se situent plutôt au niveau européen qu'au niveau du Benelux. La situation se présente comme suit pour les différents pays concernés :

- Les négociations avec le Maroc ont été bloquées pendant des années. Dans le cadre du partenariat de mobilité UE-Maroc signé en 2013, il a été convenu de relancer les négociations. Les négociations ont été reprises en janvier 2015, en parallèle à des négociations relatives à des accords de facilitation en matière de visa.
- Pour la Tunisie, les négociations sont en cours et un premier entretien exploratoire sur base de propositions de texte a été organisé.
- En ce qui concerne l'Algérie, aucune date n'est encore prévue pour l'ouverture des négociations.